

Indices des prix agricoles

L'indice des prix des produits agricoles à la production (Ippap) et l'indice des prix d'achat des moyens de production agricoles (Ipampa) sont calculés en base et référence 2010 depuis mars 2013. Cette opération recouvre deux changements :

- changement de l'année de référence : l'indice moyen annuel de l'année 2010 est égal à 100 au lieu de l'année 2005 précédemment ;
- changement des coefficients de pondération : ce sont respectivement les valeurs de la production, des consommations intermédiaires, de la consommation de capital fixe de l'année 2010, au lieu de 2005 précédemment, qui fondent le poids relatif des différents postes et regroupements.

Définitions et sources d'information

➤ L'indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP)

Utilisé pour l'analyse conjoncturelle et l'établissement des comptes de l'agriculture, l'IPPAP mesure l'évolution des revenus de la production vendue par les agriculteurs : il s'agit des revenus perçus hors subventions. On s'attache donc à observer des prix de marché à la sortie des exploitations.

La fonction commerciale est toutefois de plus en plus assurée par des coopératives, groupements de producteurs, industriels ou négociants et le prix ne se forme pas à la sortie de l'exploitation. La nature du produit et la configuration du marché commandent le contenu des relevés : inclusion ou non des frais de récolte, de stockage, de transport et de conditionnement, des subventions, des marges, des frais financiers et des modes de paiement. On observe alors le prix entrée abattoir, sortie centre de conditionnement, rendu port d'embarquement.

Jadis assurée par un grand nombre d'organismes (municipalités entretenant un marché physique, presse locale ou spécialisée, organisations professionnelles, ministère de l'Agriculture), l'observation des prix agricoles est de nos jours fortement concentrée autour des 4 types de sources suivantes :

- [Ministère de l'Agriculture](#) : lait de vache, volailles, fruits et légumes frais, œufs.
- [FranceAgriMer](#) : pommes de terre, horticulture, vins de consommation courante, betteraves, autres animaux.
- Comités interprofessionnels : vins d'appellation d'origine protégée (AOP), légumes pour transformation, houblon, légumes secs, lin, plants de pépinières, autres laits, semences.
- Presse spécialisée : céréales, oléagineux, plants de pomme de terre, protéagineux.

➤ L'indice des prix d'achat des moyens de produits agricoles (IPAMPA)

L'ipampa recouvre les consommations intermédiaires et les investissements des agriculteurs dans les secteurs suivants :

- semences
- dépenses vétérinaires
- engrais
- produits de protection des cultures
- aliments du bétail
- petit outillage
- énergie
- biens d'équipement
- conseil

Une enquête est réalisée sur tout le territoire par le service de la Statistique et de la Prospective du ministère de l'Agriculture, pour connaître les prix des postes recensés, des semences au petit outillage. Pour l'énergie et les biens d'équipement, on reprend des indices de prix à la consommation et des indices de prix de production de l'industrie (IPPI) ; pour les bâtiments et les conseils, on utilise les indices BT et Syntech.

Méthode de calcul

Les indices agrégés sont des indices de Laspeyre en base fixe.

Si la méthode est uniforme pour calculer les indices agrégés, s'agissant d'indices de Laspeyre, les prix moyens servant à calculer les indices élémentaires¹ sont obtenus de deux façons. Il s'agit soit d'une moyenne arithmétique pondérée des séries de prix relativement à un produit faisant l'objet d'un indice élémentaire ; soit d'une évolution en moyenne géométrique, calculée et appliquée au prix moyen précédent. L'Ippap et l'Ipampa sont harmonisés au plan européen dans le cadre du groupe de travail *Comptes et Prix agricoles* d'Eurostat et rebasés tous les cinq ans.

Dans l'Ippap, les indices des fruits et des légumes frais et des fleurs coupées doivent tenir compte de la saisonnalité des arrivages. Les coefficients de pondération changent donc chaque mois et sont proportionnels aux arrivages mensuels de l'année de référence (système du panier variable).

Désaisonnalisation de l'Ippap

Seule une minorité des indices de prix à la production font l'objet d'une correction des variations saisonnières. En effet, une partie des prix sont fixés pour la saison entière (prix de campagne). Ensuite, il y a des produits dont les arrivages sont très saisonniers, qui font l'objet d'un panier variable et dont le prix n'est comparable que pour un même mois. Enfin, les prix des céréales, des vins et des oléagineux ne présentent pas de saisonnalité marquée. De ce fait, seules les productions animales, les roses et les fleurs coupées font l'objet d'une correction des variations saisonnières.

Les coefficients de désaisonnalisation sont mis à jour chaque année.

¹ L'indice élémentaire fait intervenir le prix moyen du mois et celui de l'année de référence.